


LES MÉMOS

DE LA CNSA

Numéro 7 - Mai 2019

En savoir plus : www.cnsa.fr

Les actions financées par la CNSA au titre du soutien aux études, à la recherche et aux actions innovantes

 Avec l'appui de son Conseil scientifique, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie apporte son soutien à la recherche, aux études et aux actions innovantes. Son objectif est de mettre la connaissance et l'expérimentation au service des solutions de demain pour l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie.

Soutenir la recherche sur le handicap et la perte d'autonomie

Le Code de l'action sociale et des familles (L. 14-10-1) donne à la CNSA pour mission « de participer, avec les autres institutions et administrations compétentes, à la définition et au lancement d'actions de recherche dans le domaine de la prévention et de la compensation de la perte d'autonomie. »

Pour remplir cette mission, la Caisse contribue au financement d'infrastructures de recherche (grandes enquêtes statistiques et outils pour la recherche de type cohorte), est partenaire d'opérateurs ou de réseaux de recherche et finance des appels à projets de recherche. Elle met également en œuvre des contrats de recherche ciblés avec des équipes de chercheurs pour approfondir des problématiques spécifiques.

Depuis sa création, la CNSA a d'ores et déjà soutenu plus de 300 projets de recherche. On trouve sur son site internet à la rubrique « Résultats de recherche » une fiche de synthèse par projet financé. Le lecteur peut également accéder au rapport de recherche complet et prendre contact avec le chercheur qui a réalisé la recherche.

Financements et partenariats

La CNSA cofinance actuellement :

- les enquêtes CARE (capacités, aides et ressources des seniors) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ;
- l'enquête PHEDRE (prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge) DREES/IRDES – Institut de recherche et documentation en économie de la santé ;
- l'enquête longitudinale européenne SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*), biennale, dont le maître d'œuvre pour la France est l'université Paris-Dauphine ;
- la cohorte ELENA (étude longitudinale des enfants avec autisme) conçue et pilotée par le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Montpellier ;
- des expertises collectives de l'INSERM sur le polyhandicap et les dyspraxies, qui font suite à d'autres expertises financées par la CNSA portant sur les handicaps rares et la déficience intellectuelle ;
- un groupe de travail de l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) pour développer et structurer la recherche sur le polyhandicap.

La CNSA est partenaire permanent :

- de l'IRDES en tant que membre constitutif de ce groupement d'intérêt public ;
- de l'IReSP en tant que membre constitutif de ce groupement d'intérêt scientifique ;
- du Groupement d'intérêt scientifique Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement (GIS ILVV) en tant que membre constitutif ;

- de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) avec laquelle un contrat de recherche est en cours pour étudier les transformations de l'offre médico-sociale.

La CNSA finance des appels à projets de recherche :

- **dans le cadre du programme Handicap et perte d'autonomie, en partenariat avec l'IReSP :**
 - un appel à projets général annuel,
 - un appel à projets thématique annuel (2014 : Handicap psychique et majeurs protégés, 2015 : Personnes handicapées vieillissantes, 2017 : Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux, étendu aux personnes âgées en 2018 et reconduit en 2019),
 - un appel à projets de sciences humaines et sociales dédié à l'autisme en 2020, 2021 et 2022, qui sera préparé par un cycle de séminaires en 2019,
 - un appel à projets Polyhandicap pour l'année 2019 ;
- recherche en sciences humaines et sociales sur les maladies rares, appel annuel, en partenariat avec la Fondation maladies rares ;
- appel général de l'Agence nationale de la recherche, financement ponctuel de projets liés au handicap ou à la perte d'autonomie ;
- sur la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives, financement en 2017 de l'appel à projets de la Fondation Plan Alzheimer et en 2018 du programme européen JPND (*Joint Program on Neurodegenerative Diseases*).

Les actions financées par la CNSA au titre du soutien aux études, à la recherche et aux actions innovantes

Des rencontres scientifiques pour permettre le dialogue entre recherche et pratique

Depuis 2009, la CNSA organise tous les deux ans environ des rencontres scientifiques. Il ne s'agit pas d'un colloque académique, mais d'une manifestation qui s'adresse à toutes les parties prenantes du champ (personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, proches aidants, associations les représentant, professionnels de l'action médico-sociale, décideurs, financeurs...).

Les rencontres scientifiques ont pour objectif de traiter un thème important pour les politiques du handicap et de la perte d'autonomie en l'abordant par le prisme de travaux scientifiques :

- 2009 – Évaluer pour accompagner ;
- 2012 – Parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ;
- 2014 – Être proche aidant aujourd'hui ;
- 2016 – Autonomie et qualité de vie : entre pratiques et aspirations ;
- 2018 – Handicap et perte d'autonomie. De l'expérience à l'expertise : mieux mobiliser les savoirs expérimentiels.



© Benédite Topuz, pour la CNSA.

Soutenir des actions innovantes

Depuis sa création, la CNSA a une mission de soutien financier aux actions innovantes qui procèdent de l'initiative d'acteurs concernés par le handicap et la perte d'autonomie (gestionnaires d'établissements et services, associations de personnes concernées ou de familles, financeurs territoriaux...). Elle rend possibles des projets qui visent à améliorer la connaissance des situations de handicap et de perte d'autonomie et leurs conséquences, à expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles actions ou méthodes permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes. Ce soutien aux actions innovantes repose depuis 2006 sur un dispositif d'appel à projets dit actions innovantes ouvert et permanent, complété depuis 2015 par un appel à projets thématique annuel.

Le dispositif ouvert permet à tout acteur de déposer une demande de financement pour un projet innovant qu'il souhaite mettre en œuvre. Une plateforme web de dépôt des projets a été ouverte en 2017 pour faciliter cette démarche.

Les projets sont extrêmement variés. Il peut s'agir :

- d'apporter des connaissances nouvelles : observations, études, enquêtes (hors recherche académique) ;
- d'expérimenter de nouveaux services, outils ou dispositifs en poursuivant une visée de généralisation ;
- d'évaluer ces expérimentations afin d'aider à la décision ;
- de concevoir ou de réaliser des supports d'information : documentation, vidéos, sites web, pour améliorer les pratiques, l'accès au droit... ;
- d'organiser des colloques, séminaires et rencontres.

Les projets déposés font l'objet d'expertises internes (experts CNSA) et externes (membres du Conseil scientifique de la Caisse). Ces expertises sont présentées et discutées collégialement au sein du comité des subventions qui émet un avis favorable ou non au soutien du projet. La Direction générale prend la décision finale en s'appuyant sur cet avis. La qualité d'un projet est appréciée au regard de son caractère innovant par rapport aux savoirs ou pratiques existants, de sa portée, de la façon dont son impact sera évalué, de la légitimité et de la qualification du porteur, des partenaires impliqués, de la qualité méthodologique, de l'adéquation des moyens aux objectifs, de la justification du budget et enfin des moyens envisagés pour pérenniser l'action dans le cas de démarches expérimentales.

Depuis 2015, le soutien à l'innovation comprend également un appel à actions innovantes thématique dans le but de faire émerger un ensemble de solutions complémentaires :

- 2015, deux axes : Aide aux aidants et Économie circulaire des aides techniques ;
- 2016 : Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisies ;
- 2017 : Et nos voisins européens, comment font-ils ?
- 2018 : Handicap et perte d'autonomie : innovation sociale par le design.

Les projets retenus pour chaque thématique sont suivis dans le cadre de séminaires pour que les porteurs partagent leurs approches et profitent des apports de chaque projet. La CNSA organise également des séminaires de restitution publics.

En savoir plus

Pour déposer un projet, les instructions aux porteurs et les calendriers de dépôt des projets se trouvent sur le site de la CNSA dans la rubrique : Soutien à la recherche et à l'innovation – Déposer un projet.